

Commune de BELLEGARDE

Débat d'orientation budgétaire 2010

Le Conseil Municipal est invité comme chaque année à tenir son débat d'orientation budgétaire (DOB) et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire (loi n° 92-125 du 6 février 1992 ; article L.2312 et suivants du CGCT), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Le DOB est l'occasion pour les membres du Conseil d'être informés sur le contexte dans lequel s'inscrit le budget communal, d'en examiner l'évolution, de débattre de la stratégie financière et fiscale de la commune ainsi que de sa politique d'équipement.

- ***Première Partie : Structure du budget communal***
- ***Deuxième Partie : Evolution du budget communal***
- ***Troisième Partie : Grandes orientations 2010***

Première Partie :
STRUCTURE DU BUDGET COMMUNAL

Le budget communal se décompose en :

Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, le Département ou la Communauté de communes, les produits des services et du domaine (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, accueil de loisirs, crèche (multi-accueil), concessions de cimetières, droits de stationnement ...ainsi que la redevance SITA) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la Commune. Elle est alimentée en recettes principalement par l'emprunt, les subventions d'équipement, le FCTVA et par l'autofinancement.

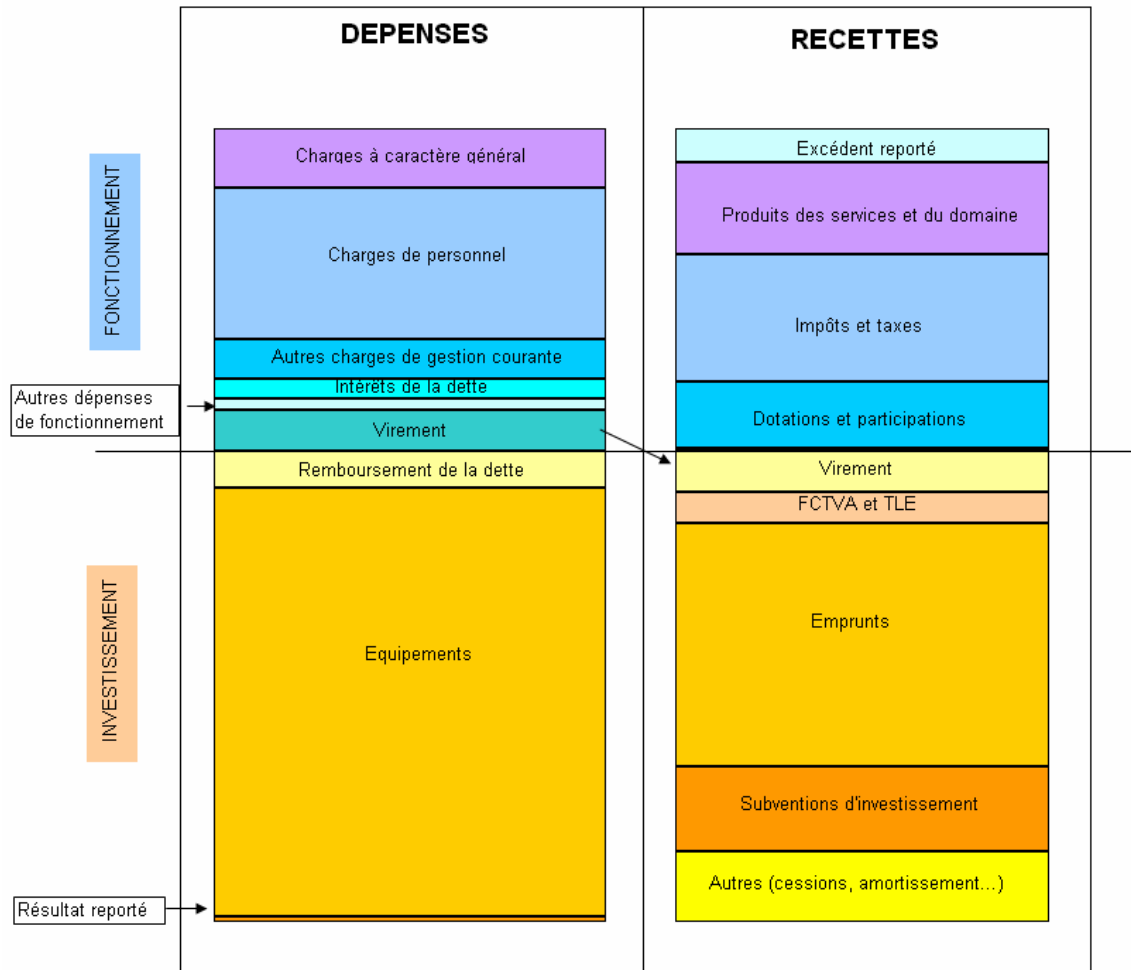
Ainsi, lorsque la Commune souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, une école, un équipement sportif ; les travaux de voirie ; l'aménagement d'espaces verts et de places publiques ; l'achat de terrains ou l'acquisition de véhicules...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers en fonctionnement,
- en ayant recours à l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement (Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement).

Cet excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

STRUCTURE BUDGETAIRE
(Base du graphique - prévisions 2009)



Deuxième Partie :
EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

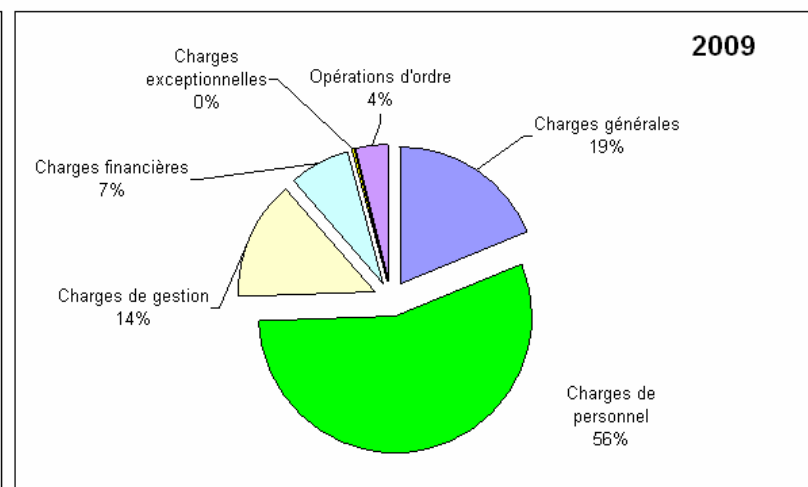
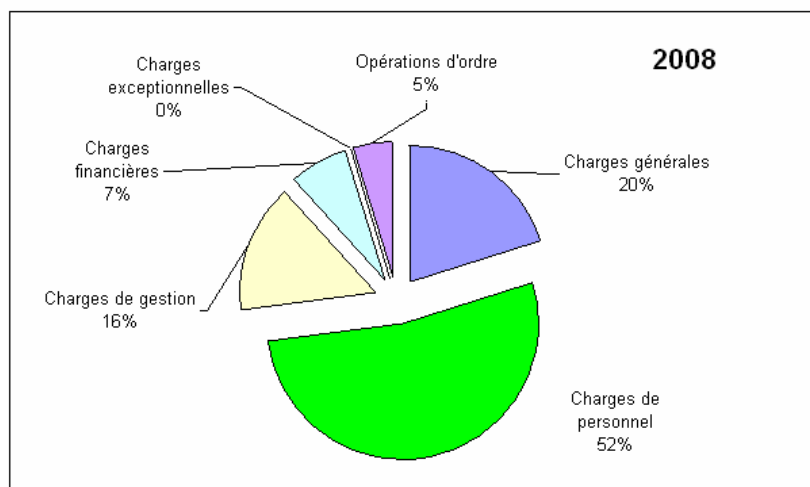
- *Dépenses de fonctionnement par chapitre 2008 et 2009*
- *Evolution des principales charges de fonctionnement de 2005 à 2009 (par nature)*
- *Evolution des principales charges de fonctionnement de 2005 à 2009 (par service)*

Recettes

- *Recettes de fonctionnement par chapitre 2008 et 2009*
- *Evolution des principaux produits de fonctionnement de 2005 à 2009*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE 2008 et 2009

	réalisé 2008	réalisé 2009	variation 2009/2008	
011 Charges générales	1 249 122	1 123 863	-10%	
012 Charges de personnel	3 255 683	3 320 891	2%	
65 Charges de gestion	973 530	850 797	-13%	Essentiellement baisse de la subvention au budget des fêtes en 2009 : 260 000 € (contre 334 000 € en 2008)
66 Charges financières	422 339	434 401	3%	
67 Charges exceptionnelles	7 223	14 233	97%	Succès de l'aide à l'énergie solaire : 30 accords en 2009 (4 accords en 2008)
042 Opérations d'ordre	290 703	232 550	-20%	Dépenses compensées par des recettes d'investissement
TOTAL	6 198 599 €	5 976 734 €	-4%	



Alors que pour l'ensemble des communes, les charges de fonctionnement ont progressé en 2009 de 1,5% par rapport à 2008, **les dépenses de fonctionnement de notre commune ont baissé, et ce de façon significative : - 4 % par rapport à 2008.** Le niveau des dépenses est passé en dessous du niveau de l'année 2005.

C'est le résultat d'une politique de gestion économe des deniers publics qui a été impulsée par la municipalité en 2009 puis particulièrement suivie par les services dans l'exécution du budget.

Il est à noter l'effort important enregistré au niveau des charges à caractère général, c'est-à-dire des dépenses courantes : électricité, carburant, alimentation, prestations de service...

Les charges de personnel représentent la part la plus importante de la section de fonctionnement. Cette part a tendance à croître (56 % des dépenses totales contre 52% en 2008). En règle générale, elles représentent pour les collectivités entre 45% et 60% des charges de fonctionnement. Plus précisément, en 2009, pour Bellegarde, les dépenses de personnel ont représenté 544 € /habitant (contre 518€ /hab. pour la moyenne nationale de la strate des communes de 5 000 à 10 000 hab.). En matière de charges de personnel, la Commune se situe donc dans la fourchette haute mais parvient toutefois en à **maîtriser l'augmentation : + seulement 2% en 2009** par rapport à 2008 (et +3,4% pour la moyenne nationale de la strate).

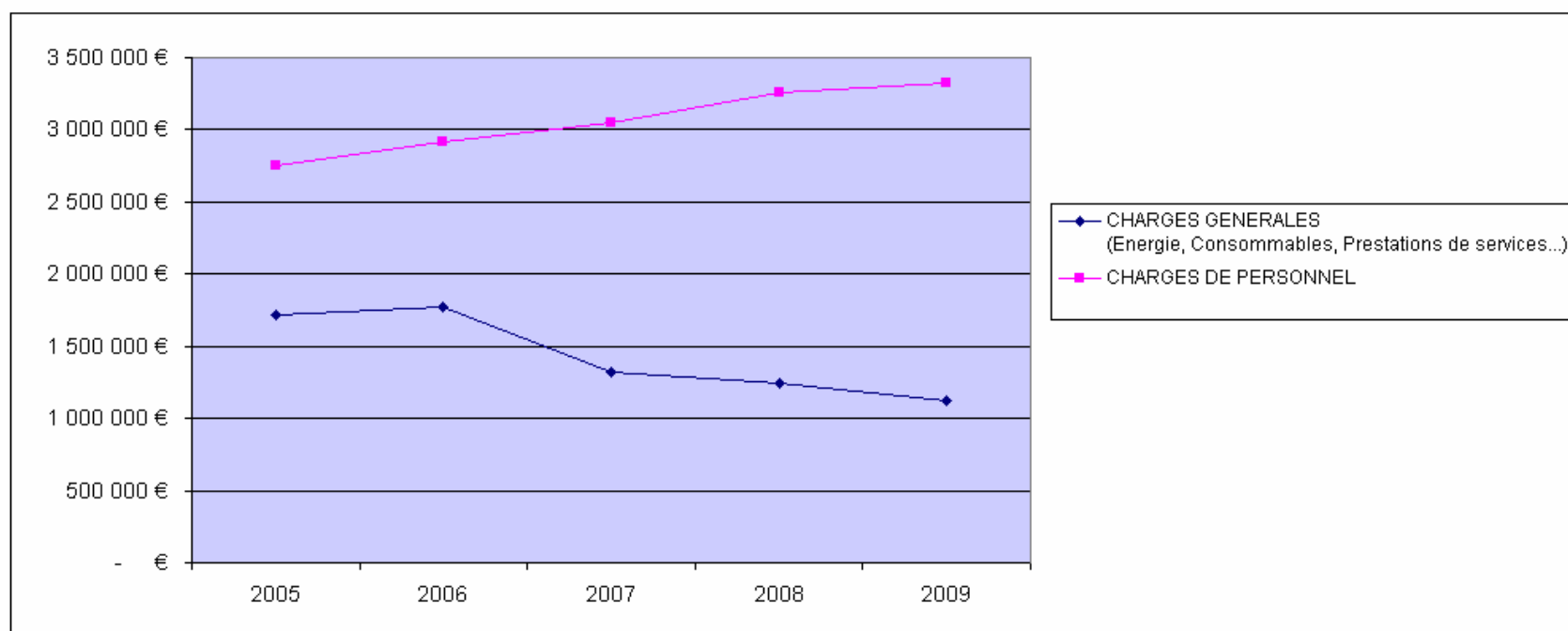
Les charges financières, c'est-à-dire **les intérêts de la dette, constituent une part considérable** de la section de fonctionnement. Elles représentent 71€ /hab. contre 42€ /hab. pour la moyenne nationale de la strate.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (excédent de fonctionnement viré en investissement) est une dépense prévisionnelle mais qui ne se réalise pas. Il produit ses effets en fin d'exercice budgétaire au niveau de la balance (excédent de fonctionnement capitalisé en investissement à transférer sur l'exercice suivant). Il était de 905 017 € en fin d'année 2009 contre 303 607 € en 2008 soit un virement quasiment multiplié par 3 en un an. **En 2010, il devrait représenter plus de 800 000 €** (soit un virement supérieur à celui du BP 2009 qui était de 723 000 €).

EVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Nature

	2005	2006	REALISE 2007	2008	2009
CHARGES GENERALES (Energie, Consommables, Prestations de services...)	1 717 535 €	1 776 332 €	1 321 184 €	1 249 122 €	1 123 863 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 756 692 €	2 916 291 €	3 045 650 €	3 255 683 €	3 320 891 €



Ces dernières années, on constate :

- Une baisse progressive des charges à caractère général caractérisant une maîtrise des dépenses courantes
- Une augmentation des charges de personnel de 6% en moyenne par an avec une rupture en 2009 (+2% seulement par rapport à 2008)

Malgré le caractère incompressible et exogène des dépenses de personnel (revalorisation du point indiciaire, évolution de la carrière, cotisations...), la municipalité a, dès 2008, montré sa volonté de maîtriser la hausse de ces dépenses notamment en **rationnalisant l'emploi des contractuels**. En effet, en 2008, la rémunération du personnel non titulaire était passée de 290 000 € à 240 000 €, soit une économie de 16%. **Cet effort a été accentué en 2009 avec une diminution de plus de 30%** par rapport à l'année précédente soit un montant total pour la rémunération principale des non titulaires de 167 000 €. En 2009, la Commune a fait le choix de recruter quatre personnes par le dispositif des contrats aidés (CAE), financés à 90% afin de contribuer à la politique nationale d'insertion professionnelle.

En 2010, les charges générales devraient poursuivre leur baisse progressive.

Le chapitre "charges de personnel" devrait augmenter globalement de 3% mais les dépenses nettes (c'est-à-dire après avoir déduit le remboursement de certaines charges : ex : financement de CAE) devraient n'augmenter que de 2%.

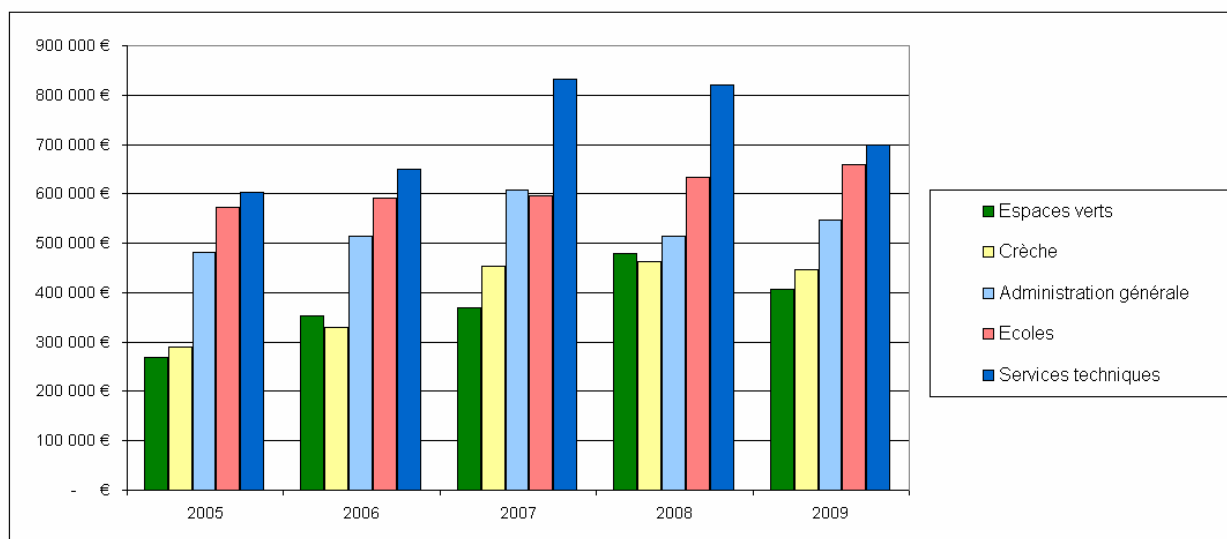
EVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Services

REALISE
(dépenses générales, charges de personnel et autres charges de gestion courante)

2005	2006	2007	2008	2009
------	------	------	------	------

823	Espaces verts	267 705 €	353 093 €	370 491 €	479 734 €	407 261 €
64	Crèche	290 181 €	329 361 €	452 621 €	463 048 €	445 513 €
020	Administration générale	482 314 €	514 803 €	606 817 €	513 614 €	547 433 €
211/12	Ecoles	573 514 €	591 285 €	596 909 €	634 108 €	658 319 €
810	Services techniques	602 061 €	650 221 €	832 774 €	820 598 €	698 468 €

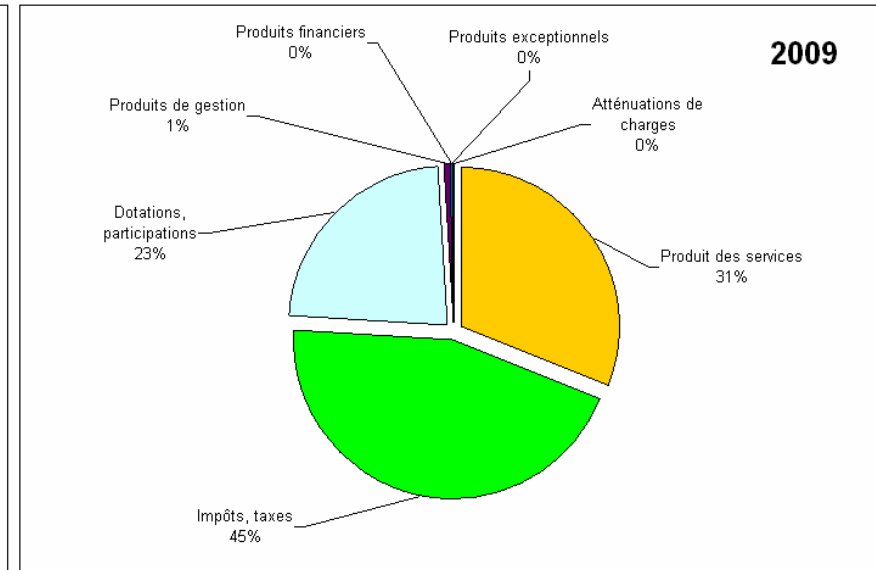
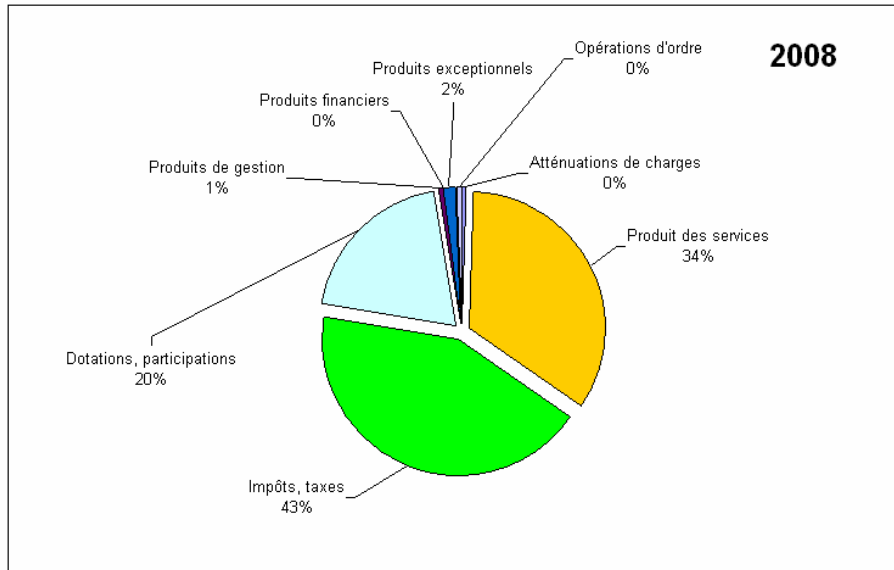


Il est intéressant d'analyser et d'observer l'évolution des principaux postes de dépenses par service, à savoir : les espaces verts, la crèche, l'administration générale, les écoles et les services techniques. Le service le plus coûteux, toutes dépenses confondues, est celui des services techniques, pour lequel il faut toutefois noter une **baisse significative** de plus de 120 000 € en 2009. Au niveau de la crèche et des espaces verts, les dépenses sont également à la baisse, mettant fin ainsi à plusieurs années de hausse progressive.

Ce tableau corrobore les efforts financiers qui ont été engagés par la municipalité et ce sur l'ensemble de la section de fonctionnement, quelque soit le service et la nature de la dépense.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE 2008 et 2009

	réalisé 2008	réalisé 2009	variation 2009/2008	
013 Atténuations de charges	30 938	15 608	-50%	Remboursement congés longue maladie et congés maternité
70 Produit des services	2 220 758	1 999 038	-10%	Redevance Sita de 1 510 000 € en 2009 contre 1 750 000 € en 2008
73 Impôts, taxes	2 763 991	2 894 013	5%	Augmentation des produits résultant de la hausse de la base des impôts locaux, de la taxe sur les terrains devenus constructibles, de la taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement
74 Dotations, participations	1 279 754	1 491 114	17%	Augmentation de la DGF résultant de la prise en compte en 2009 du recensement de 2008
75 Produits de gestion	38 350	50 154	31%	Produits des locations - A partir de 2009, location d'un hangar à la CCBTA, environ 13 000 € par an
76 Produits financiers	-	21	néant	Revenus des parts sociales liées à un emprunt contracté dans les années 1980
77 Produits exceptionnels	100 146	12 655	-87%	Variations importantes liées au caractère exceptionnel des opérations qui les sous-tendent (ex : sinistres...)
042 Opérations d'ordre	28 190		-100%	Moins-values sur ventes de terrains ou matériels, neutralisées par une dépense d'investissement
TOTAL	6 462 127 €	6 462 602 €	0%	



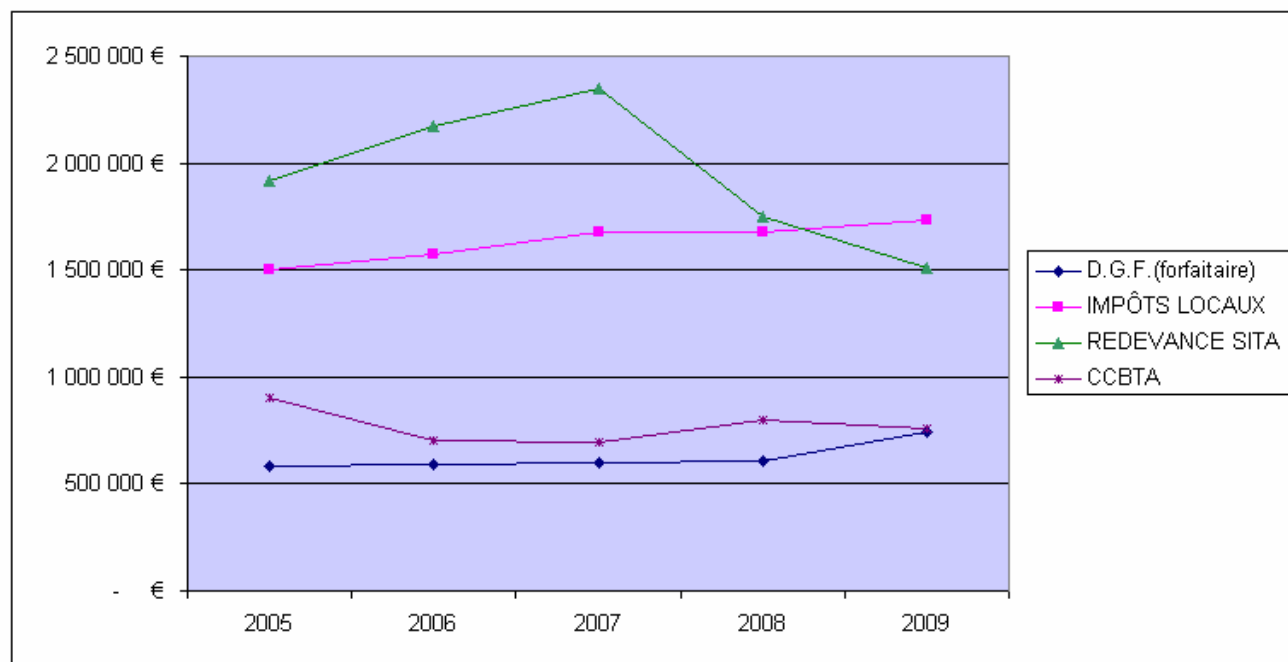
Les recettes de fonctionnement restent stables malgré des variations importantes au sein des chapitres d'une année sur l'autre : La recette Sita continue de baisser pour la deuxième année consécutive (- 240 000 € en 2009) Cette perte de recette a été essentiellement compensée en 2009 par la revalorisation importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) totale (+ environ 200 000 €) indexée en partie sur la population dont le nombre d'habitants retenu était de 6 109 contre moins de 5 000 relevé au précédent recensement.

L'excédent reporté est une recette prévisionnelle qui ne se réalise pas et qui correspond au résultat de clôture de l'année précédente. Il a augmenté de plus de 50% en 2009 (756 174 € en 2009 contre 492 647 € en 2008).

L'excédent de fonctionnement reporté en 2010 sera de 473 012 € (résultat 2009). Cet excédent sera inférieur à celui reporté en 2009 en raison des importants investissements lancés courant 2009 et donc du besoin de financement de 769 000 € qui doit être capitalisé pour équilibrer la section d'investissement.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	2005	2006	REALISE 2007	2008	2009
REDEVANCE SITA	1 919 991 €	2 172 702 €	2 348 865 €	1 751 076 €	1 509 029 €
IMPÔTS LOCAUX	1 503 972 €	1 569 945 €	1 679 441 €	1 676 433 €	1 735 116 €
PARTICIPATION CCBTA	904 872 €	702 056 €	693 202 €	799 141 €	756 030 €
D.G.F.(forfaitaire)	582 286 €	592 304 €	601 561 €	609 492 €	739 082 €



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

- *Vue d'ensemble de la section - réalisations 2009*
- *Evolution des principales dépenses d'investissement de 2005 à 2009*
- *Evolution des principales recettes d'investissement de 2005 à 2009*

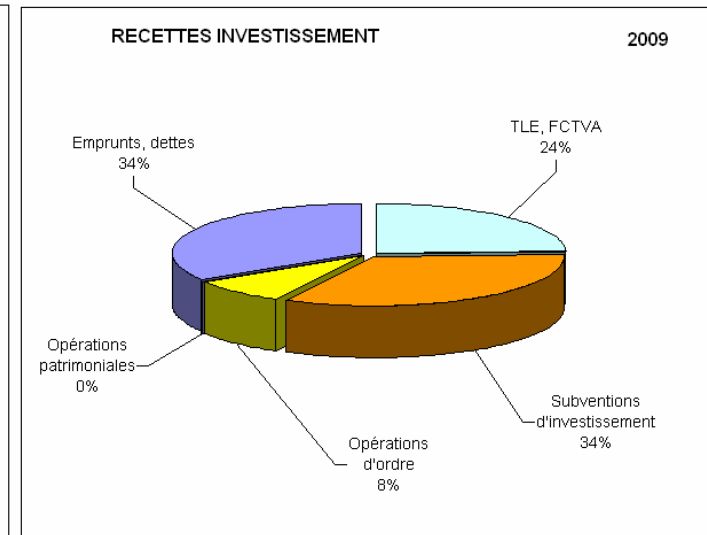
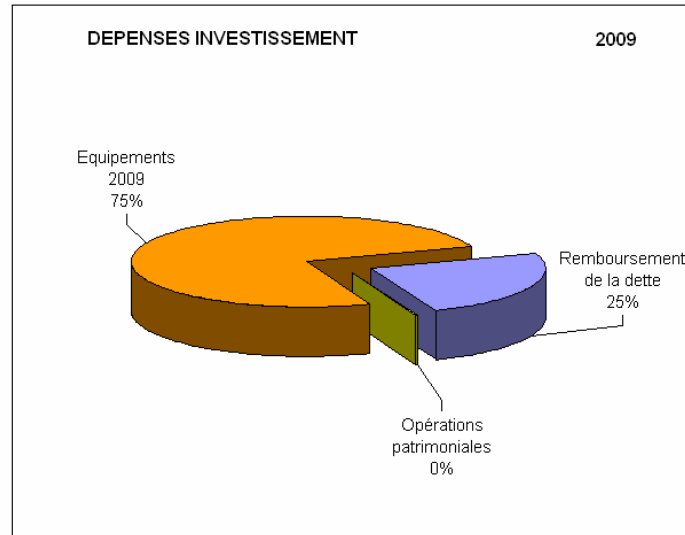
VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Réalisations 2009

Dépenses

Remboursement de la dette	825 222
Opérations patrimoniales	6 401
Equipements 2009	<u>2 530 431</u>
	3 362 054 €

Recettes

TLE, FCTVA	718 743
Subventions d'investissement	986 568
Opérations d'ordre	232 550
Opérations patrimoniales	6 401
Emprunts, dettes	<u>1 000 657</u>
	2 944 919 €



En 2009, les équipements ont été financés à :

- **60% par des recettes hors emprunts** : 39% correspondant à des subventions d'équipements (contre 7,7% en 2008) et 21% aux ressources propres d'investissement telles que la TLE, le FCTVA, les réserves, les dotations aux amortissements (contre 12,8% en 2008)
- 40% par de l'emprunt (contre 79,5% en 2008)

Le travail de recherche et d'obtention de subvention a donc été particulièrement fructueux en 2009.

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2005	2006	REALISE 2007	2008	2009
EQUIPEMENTS	2 894 817 €	4 196 329 €	3 861 197 €	2 175 071 €	2 530 431 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	571 808 €	580 972 €	646 951 €	747 113 €	824 929 €



L'année 2009 est la première année pleine durant laquelle la municipalité a pu réellement mettre en œuvre sa politique d'équipements. Le niveau des dépenses d'équipements est donc logiquement supérieur à celui de 2008, année d'élection. Cependant, il est à noter que pendant ces deux années, **le niveau des investissements reste nettement inférieur aux années précédentes 2005, 2006 et 2007.**

Les recommandations de l'audit financier réalisé en 2008 par le percepteur, qui consistait à faire une pause dans les investissements, ont donc été respectées pendant les deux premières années du mandat.

En 2010, deux équipements publics d'intérêt majeur pour la commune et l'avenir de la population bellegardaise vont se concrétiser dans la ZAC des Ferrières : la réalisation du groupe scolaire et de la cuisine centrale dont le coût total est estimé à 6 millions d'euros. Il sera donc indispensable de mettre un frein aux autres investissements à savoir : une enveloppe minimale pour le renouvellement du matériel et du mobilier des services, pas d'enfouissement de réseaux, ni de création de nouveaux espaces verts... Seuls les investissements strictement nécessaires seront proposés au Conseil municipal afin de ne pas aggraver l'endettement de la Commune qui demeure très élevé malgré **l'augmentation du remboursement du capital de la dette.**

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2005	2006	REALISE 2007	2008	2009
EMPRUNTS	880 000 €	1 419 000 €	1 000 000 €	1 730 000 €	1 000 000 €
FCTVA, TLE, RESERVE	1 508 252 €	1 146 826 €	1 522 107 €	1 381 205 €	718 743 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	916 241 €	2 253 369 €	473 774 €	166 543 €	986 568 €

↑

Participation au PAE de plus de 200 000 € et plus de 500 000 € de subventions pour la réfection de la voirie suite aux inondations de 2003

↑

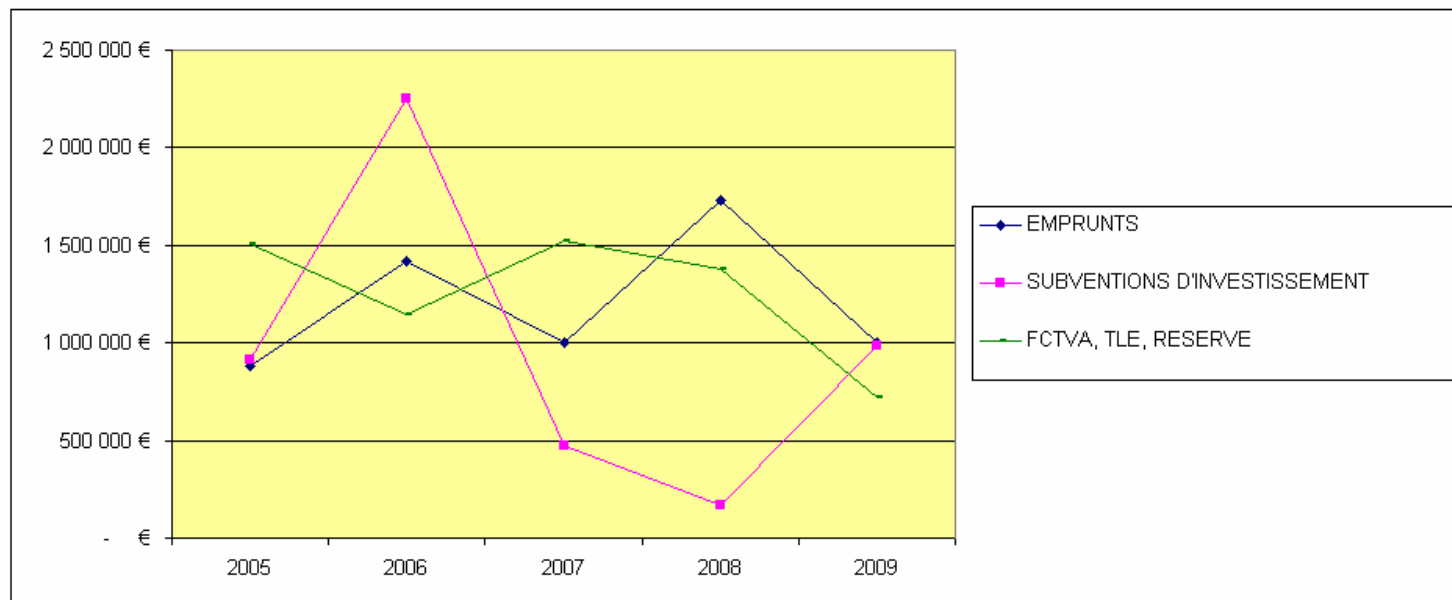
Participation de Lafarge d'1,3 million € pour la réalisation du passage inférieur

↑

Participation de l'aménageur de la ZAC de 512 000 € et plus de 400 000 € de subventions perçues pour le giratoire de la cave

↑

Pas eu besoin de constituer une réserve en 2009 (balance 2008)



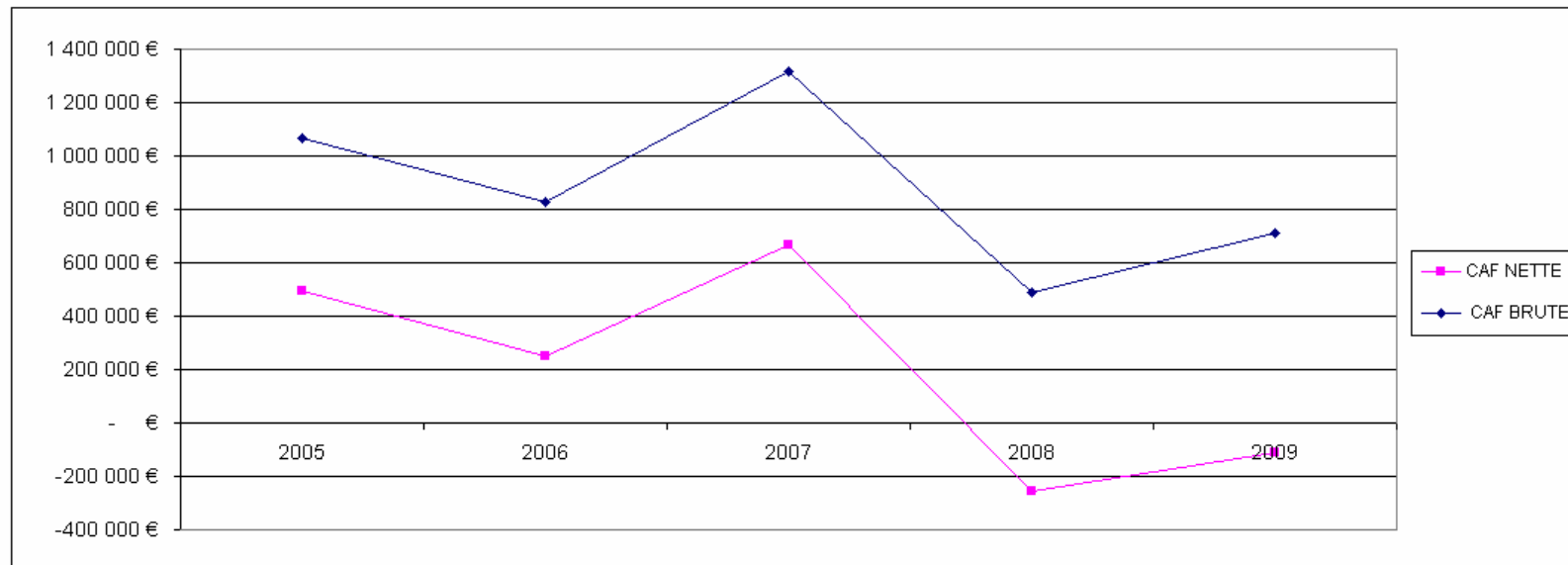
III. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

-

EQUILIBRE REEL

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	2005	2006	REALISE 2007	2008	2009
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (a)	5 757 903 €	6 069 157 €	5 688 346 €	5 907 897 €	5 744 184 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (b)	6 825 819 €	6 898 435 €	7 002 903 €	6 397 652 €	6 457 315 €
CAF BRUTE (b-a)	1 067 916 €	829 278 €	1 314 557 €	489 756 €	713 131 €
Remboursement capital des emprunts (c)	571 808 €	580 971 €	646 951 €	747 113 €	824 929 €
CAF NETTE (b-a-c)	496 108 €	248 307 €	667 606 € -	257 357 € -	111 798 €



Définitions :

CAF (Capacité d'autofinancement ou épargne) brute : Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement.

CAF nette : Il s'agit de la CAF diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle mesure la capacité de la Commune à financer ses dépenses d'investissement une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

En 2009, la Commune, qui avait affirmé sa volonté d'augmenter la CAF, a atteint ses objectifs en réalisant des économies substantielles sur les dépenses de fonctionnement

Pour faire face à un remboursement du capital toujours croissant et tendre à terme vers une CAF nette positive, continuer à œuvrer dans le sens de la diminution des dépenses de fonctionnement est nécessaire mais ne sera pas suffisant d'autant plus que certaines charges sont irréductibles. C'est pourquoi la municipalité devra, en 2010, non seulement poursuivre ses efforts pour réaliser des économies nouvelles sur les dépenses courantes mais devra également se donner les moyens d'augmenter ses recettes : augmentation du taux des impôts locaux et augmentation de certains tarifs municipaux.

Pour 2010, l'objectif est de maintenir une CAF brute au moins au niveau de 2009 et ne pas aggraver la CAF nette négative, ce qui suppose une gestion budgétaire très rigoureuse.

VERIFICATION DE L'EQUILIBRE REEL

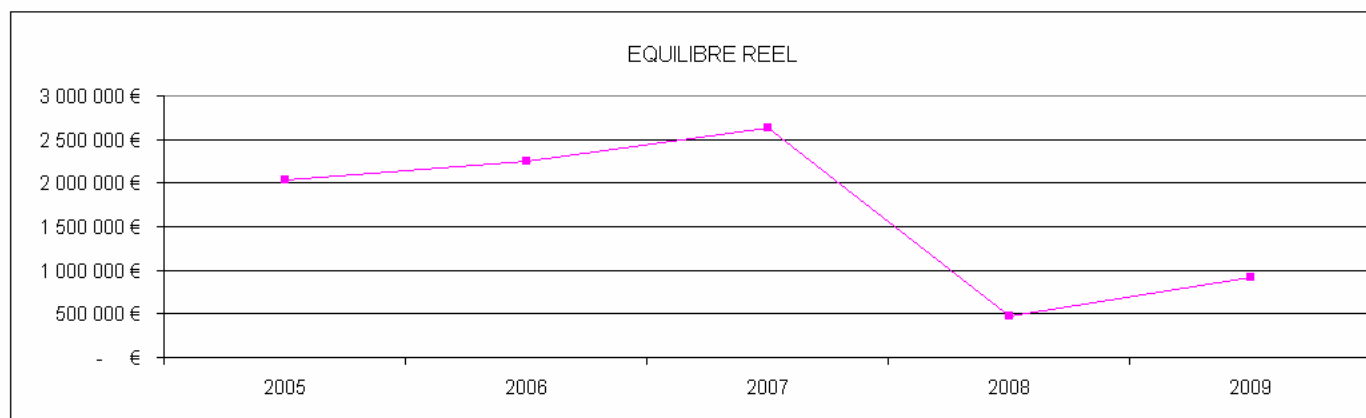
	2005	2006	REALISE 2007	2008	2009
Ressources propres nettes d'investissement* (a)	2 614 939 €	2 834 091 €	3 272 591 €	1 223 411 €	1 749 051 €
Remboursement du capital des emprunts (b)	571 808 €	580 971 €	646 951 €	747 113 €	824 929 €
vérification de l'équilibre (a-b)	2 043 131 €	2 253 120 €	2 625 640 €	476 299 €	924 122 €

Ce tableau permet de vérifier une condition essentielle de l'équilibre budgétaire réel : le remboursement en capital des annuités d'emprunts doit être exclusivement couvert par des fonds propres (c'est-à-dire que le résultat de l'opération (a-b) doit être positif).

En 2008, l'excédent (a-b) avait fortement chuté notamment en raison d'un important déficit d'investissement en 2007 reporté en 2008 (soit 723 000 €) et de la baisse du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

En 2009, malgré un remboursement croissant du capital de la dette, l'excédent vérifiant l'équilibre réel est bien remonté en raison principalement du versement du FCTVA relatif aux deux années 2007 et 2008 (plan de relance) et de la hausse du virement (905 000 € en 2009 contre 303 600 € en 2008).

Pour 2010, la condition de l'équilibre réel sera respectée puisque les fonds propres d'investissement devraient s'élever à plus de 1,5 million d'euros et le remboursement du capital à 1 million d'euros, soit un excédent de plus de 500 000 € (excédent équivalent à celui de 2008).



* Il s'agit du virement, des dotations aux amortissements, des produits des cessions d'immobilisation, de l'excédent de fonctionnement capitalisé déduit du déficit d'investissement reporté, de l'excédent d'investissement reporté s'il y a lieu et des fonds globalisés d'investissement (TLE, FCTVA)

IV. FISCALITE

En 2008, la nouvelle municipalité s'était engagée à ne pas augmenter le taux des impôts directs locaux et avait même décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passant ainsi de 79,80% à 60%. En 2009, il avait été également décidé de maintenir les taux à leur niveau de 2008. Avec une réévaluation des bases par l'Etat de +2,5%, le produit de la fiscalité directe locale s'est élevé en 2009 à 1 735 116 €.

IMPOTS LOCAUX	TH	TFPB	TFPNB
RAPPEL TAUX 2009	12,45 %	16,37%	60%

Compte tenu de la raréfaction des ressources (redevance Sita, dotations de l'Etat, revalorisation des bases pour 2010 estimée seulement à +1,2%...), il est envisagé de relever le taux des impôts locaux en 2010.

Le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal (CMPF) est un bon indicateur permettant d'évaluer la marge de manœuvre fiscale dont dispose la Commune.

Le CMPF est égal au rapport entre d'une part, le produit des trois taxes votées par la commune et d'autre part, le produit des bases communales de ces taxes par les taux moyens nationaux de la strate.

Si ce coefficient est inférieur à 1, la Commune dispose de marge de manœuvre pour augmenter ses taux, ce qui est le cas pour la Commune de Bellegarde dont le CMPF est égal à 0,84.

V. ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2009, l'endettement du budget principal (capital restant dû) s'élevait à 9 497 412 € ce qui équivaut à 1555 € /hab⁽¹⁾ et l'endettement total de la Commune, budget annexes inclus, s'élevait à 11 115 730 €.

Courant 2009, deux emprunts ont été réalisés :

- Un emprunt de 1 million d'euros sur le budget principal pour financer en partie les travaux d'enfouissement de réseaux, le giratoire de la cave et les premières avances versées à la SEGARD, mandataire de la Commune pour la réalisation du groupe scolaire et la cuisine centrale.
- Un emprunt de 970 000 € sur le budget de l'assainissement afin de financer principalement les travaux de réfection du réseau principal d'eaux usées rue d'Arles et rue de la République.

Au 31 décembre 2009, l'endettement de la Commune s'est donc aggravé suite à la réalisation de ces deux emprunts. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2010 s'élève à 9 672 484 € pour le budget principal, soit 1560 € /hab⁽²⁾ et à 12 213 105 € pour l'ensemble des budgets.

Fin 2009, un contrat de prêt de 4,4 millions a été signé avec le Crédit agricole afin de pouvoir assurer le financement des deux équipements publics de la ZAC des Ferrières qui ont été engagés en 2009 à savoir le groupe scolaire et la cuisine centrale. Ce contrat de prêt a été conclu avec des conditions avantageuses : un taux variable capé à 3,75% et une durée de déblocage des fonds de 24 mois. Cet emprunt pourra donc être réalisé en fonction de l'avancée des projets afin de faire coïncider au mieux l'endettement de la Commune avec la concrétisation de ces investissements.

¹ Recensement au 01/01/2009 : 6109 habitants (base 2006)

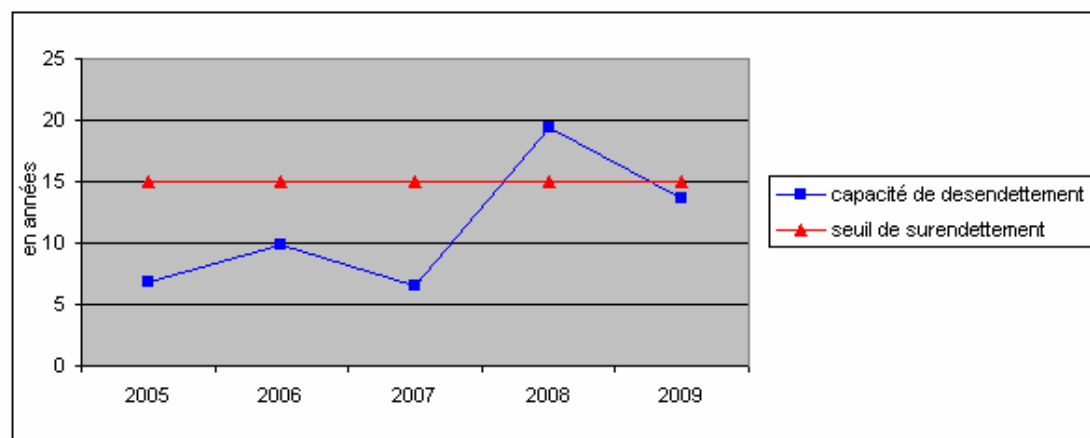
² Recensement au 01/01/2010: 6202 habitants (base 2007)

Consciente de l'endettement de la Commune, la municipalité projette à l'horizon 2014 un retour à un endettement équivalent à celui de l'année 2009 en ayant enrichi son patrimoine de ces deux équipements essentiels.

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (Budget principal)

Le niveau d'endettement de la commune se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité, il permet de savoir en combien d'années la Commune pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement et qu'elle réalise aucun nouvel emprunt. Il est conseillé de rester en dessous du seuil de 10 ans. Au-delà de 15 ans, la collectivité est surendettée.

	2005	2006	2007	2008	2009
Encours de la dette au 31/12 (a)	7 323 448 €	8 161 476 €	8 514 525 €	9 497 412 €	9 672 484 €
CAF brute ou épargne brute (b)	1 067 916 €	829 278 €	1 314 557 €	489 756 €	713 131 €
Capacité de désendettement en années (a/b)	7	10	6	19	14



CONCLUSION – SITUATION ACTUELLE

- La Commune doit poursuivre ses efforts au niveau des dépenses de fonctionnement pour retrouver à terme une CAF nette positive.
- Face un endettement qui reste conséquent, la Commune met tout en œuvre pour maîtriser l'évolution de sa dette et la maintenir à un niveau tolérable.
- Le Commune dispose de marges de manœuvre fiscales.

Troisième Partie :
GRANDES ORIENTATIONS 2010

I. Contexte budgétaire et économique national

Le contexte budgétaire et économique-financier national dans lequel la Commune doit préparer son budget 2010 se caractérise par :

- **Des difficultés économiques persistantes.** Si la France semble sortie de la récession économique, les prévisions de croissance pour 2010 sont peu optimistes : entre 0,75% et 1,4% (dernière prévision). Les taux d'intérêts des banques sont au plus bas mais la situation actuelle reste instable. Le déficit commercial reste important en 2010 : 45 milliards d'euros contre 43 en 2009 et 55 en 2008.
- **Une situation budgétaire nationale inquiétante.** Le déficit du budget de l'Etat 2010 a été dernièrement revu, dans la loi de finances rectificative, et devrait atteindre 149,2 Milliards d'euros (contre 117,4 milliards dans la loi de finances initiale) soit 8,2% du PIB. Le déficit prévisionnel 2010 serait donc supérieur à celui enregistré pour 2009 déjà qualifié de déficit record : 138 milliard soit 7,9% du PIB. Ce déficit résulte pour l'essentiel d'une baisse de 18,5% des recettes directement liée à la crise mais aussi, de l'augmentation des dépenses publiques de 5,5% en partie liée au plan de relance de l'économie. La dette publique pour 2010 est évaluée à 83,3% du PIB. On est bien loin des critères de convergences de l'Union Européenne (déficit inférieur à 3% du PIB et dette inférieure à 60% du PIB).

Avec l'objectif de respecter ces critères d'ici 2013, l'Etat, qui souhaite associer les collectivités à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, va probablement limiter davantage les concours financiers versés aux collectivités, concours déjà fortement encadrés. En effet, en 2010, l'enveloppe normée, c'est-à-dire l'enveloppe rassemblant la majorité des concours financiers de l'Etat aux collectivités, progressera de 1,2%, comme l'inflation prévisionnelle. Au sein de ce

périmètre, le FCTVA, faisant partie intégrante de l'enveloppe normée depuis 2009, progressera librement et par conséquent les autres concours, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ressource fondamentale pour les collectivités, ne progresseront que de 0,6%, soit la moitié du taux prévisionnel d'inflation.

- **Des incertitudes quant aux réformes fiscales** : suppression de la taxe professionnelle, spécialisation des impôts par strates de collectivités. Quelles seront les répercussions sur notre Commune ?
- **Des inquiétudes quant à la réforme territoriale** : mutation du paysage territorial, devenir de la clause générale de compétence pour certaines collectivités (départements, régions), problématique des financements croisés et de la prépondérance du financement des opérations par le maître d'ouvrage (fin du subventionnement à 80% ?). Les collectivités partenaires : Région, Département, Communauté de communes auront-elles encore la possibilité d'apporter à la Commune un soutien financier pour nos différents projets ?

Les conséquences, directes ou indirectes, de ces mesures ne pourront être évaluées qu'à l'issue de plusieurs années mais semblent aller dans le sens la contraction des ressources.

II. Grandes lignes : Budget principal 2010

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

➤ Chapitre 70 : Produits des services et du domaine

La principale recette de ce chapitre correspond à la redevance versée par SITA FD qui est estimée pour 2010 à 1,5 million d'euros (équivalent à la recette perçue en 2009).

Il est à noter également que la création du tarif journée à la crèche voté en novembre dernier et l'augmentation des tarifs de la cantine à partir de mars prochain devraient apporter une recette supplémentaire cette année d'environ 30 000 €.

Le total des recettes, pour ce chapitre, est estimé à 2,03 millions d'euros soit une augmentation de 1,6% par rapport aux réalisations 2009.

➤ Chapitre 73 : Impôts et taxes

Dans ce chapitre, trois postes principaux :

- Le produit des impôts directs locaux est estimé à 1,83 million d'euros avec les conditions suivantes :
 - *revalorisation nominale des bases par l'Etat de +1,2%*
 - *augmentation des taux par la Commune*
- L'attribution de compensation communautaire sera inférieure à celle de 2009 en raison du transfert à la CCBTA de nouvelles charges : elle est estimée pour 2010 à 337 783 € (contre 423 846 € en 2009). En effet,

les dépenses liées aux consommations d'éclairage public ainsi qu'aux travaux d'entretien et réparation du réseau ont été déduites de l'attribution de compensation. Celle-ci pourrait être revue à la baisse avec la prise en charge du contingent versé au SDIS (baisse de recette qui serait totalement neutralisée par une annulation de dépense au niveau du chapitre 65)

- La dotation de solidarité communautaire est estimée au même niveau que 2009, soit environ 330 000 €

Le total des recettes, pour ce chapitre, est estimé à 2,78 millions d'euros soit une baisse de 3,9 % par rapport aux réalisations 2009.

➤ Chapitre 74 : Dotations et participations

Deux recettes prépondérantes :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle sera de 749 670 € contre 739 082 € en 2009 soit 1,4% d'augmentation. Cette augmentation est faible mais elle est toutefois supérieure à celle prévue au niveau national (+0,6%), en raison des particularités de la Commune et de l'application en 2010 du recensement de la population 2007 qui indique 100 habitants de plus rapport au recensement de l'année précédente.
- Les participations de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) pour la crèche et l'accueil de loisirs : la prestation de service unique et le contrat enfance / jeunesse. Le nouveau contrat enfance / jeunesse prévoit des plafonds de dépenses et donc une baisse progressive de la participation. Les modifications intervenues dans le fonctionnement de ces deux services en 2009 auront peut-être également un impact sur la prestation de service. Les participations de la CAF sont estimées à 320 000 € contre 369 000 € perçu en 2009.

Le total des recettes, pour ce chapitre, est estimé à 1,45 million d'euros soit une baisse de 2,5% par rapport aux réalisations 2009.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre correspond pour la Commune aux revenus des immeubles soit 48 500 € pour 2010 contre 50 000€ en 2009 (baisse des index).

- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 473 011,77 € (résultat de clôture 2009)

Le total des recettes de fonctionnement devrait s'élever à environ 6,79 millions d'euros.

DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ces dépenses devraient s'élever à 1,03 million d'euros en 2010 soit une baisse de 9% par rapport aux réalisations 2009. Cette baisse résulte d'une part, du transfert à la CCBTA des dépenses liées à l'éclairage public et d'autre part, de la volonté de restreindre toutes les lignes budgétaires de ce chapitre. Un avenant au protocole d'accord conclu avec le Département concernant le régime de prise en charge des transports scolaires pour les enfants domiciliés à moins de trois kilomètres de l'école maternelle et élémentaire, va modifier les modalités de calcul et va réduire considérablement la charge de la Commune à ce titre : 30 000 € d'économie par an pour un service public identique.

➤ Chapitre 012 : Charges de personnel

Les dépenses brutes de personnel devraient augmenter de 3,3% en 2010 soit un montant total de 3,43 millions d'euros.

Les dépenses nettes augmenteront seulement de 2% du fait notamment du financement des CAE, du remboursement des congés maladies etc.

➤ Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Le montant alloué à ce chapitre devrait être de 736 000 € soit une baisse de plus de 13% en 2010 en raison principalement de la baisse de la subvention communale au budget Fêtes et Culture (-100 000 € par rapport à 2009) et des subventions aux associations. Les autres dépenses telles que les contingents divers et autres participations obligatoires devraient rester stables par rapport à 2009.

➤ Chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre comprend principalement les intérêts de la dette qui sont estimés pour 2010 à 525 000 €, soit une hausse de plus de 20% par rapport à 2009, en se basant sur les hypothèses les moins favorables : réalisation en 2010 de la totalité de l'emprunt de 4,4 millions d'euros et avec un taux ayant atteint le taux plafond de 3,75%.

➤ Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Il s'agit essentiellement des aides versées aux particuliers pour les façades et les installations photovoltaïques.

➤ Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections :

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements. C'est une dépense de fonctionnement obligatoire calculée de façon réglementaire sur les immobilisations acquises jusqu'au 31/12/2009. Cette dépense virée en investissement constitue une ressource propre d'investissement destinée notamment à faire face au renouvellement des équipements.

La dotation aux amortissements 2010 s'élèvera à 245 000 €.

➤ Chapitre 023 : Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : plus de 800 000 €

Le total des dépenses de fonctionnement devrait s'élever à environ 6,79 millions d'euros.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les principales recettes d'investissement 2010 permettant de financer les équipements qui seront décidés sont :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement** : plus de 800 000 €
- **L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement** : 769 030,97 € (résultat 2009)
- **La dotation aux amortissements** : 245 000 €.
- **Le FCTVA** : en 2010, la Commune va recevoir le FCTVA dû au titre des dépenses réalisées en 2009 soit une recette d'environ 250 000 €.

Pour la deuxième année consécutive, la Commune percevra le FCTVA par rapport aux dépenses d'équipements réalisées en année n-1, c'est le résultat d'une des dispositions du plan de relance de l'économie 2009. Ce versement à n+1, au lieu de n+2 sera pérennisé dans la mesure où la Commune a respecté ses objectifs, qui étaient d'augmenter en 2009 ses dépenses d'investissement (restes à réaliser 2009 inclus) par rapport à la moyenne des années 2004, 2005, 2006, 2007.

- La cession d'immobilisation liée à l'achat par l'aménageur de la ZAC des Ferrières de chemins communaux : 75 000 €
- **Les reports de recettes de 2009 sur 2010 :**

Il s'agit de recettes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (notification, contrat...) mais n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre en 2009 :

- La réserve parlementaire pour l'acquisition du panneau d'information électronique implanté Place Carnot : 5 000 €
- La subvention de la Région et celle du FEADER pour l'installation des deux stations de remplissage : 19 156 €
- Le solde de la subvention de la CCBTA, d'un montant total de 84 000 €, pour le giratoire de la cave : 32 600 €
- La Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2008 pour l'enfouissement des réseaux rue du château et rue Chanzy, soit 61 200 €
- La subvention du Département du Gard au titre du FDE pour la réalisation du groupe scolaire : 75 000 €
- La subvention du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité pour la dissimulation des réseaux électriques, quartier du château et rue d'Arles, ainsi que des réseaux d'éclairage public, rue d'Arles : 108 530 €
- Les deux derniers versements de l'aménageur de la ZAC des Ferrières pour le groupe scolaire : 512 000 €
- La vente de terrain à Sita de 1,3 million d'euros (cette recette, si elle devenait incertaine, pourrait être annulée lors du vote du budget primitif 2010 pour des raisons de sincérité budgétaire)
- L'emprunt de 4,4 millions d'euros

Le total des reports de recettes 2010 s'élève à 6 513 486 €.

DEPENSES

Les principales dépenses d'investissement 2010 sont les suivantes :

- **Le déficit d'investissement reporté** : 524 393,83 € (résultat de clôture 2009)
- **Le remboursement du capital de la dette** estimé à 1 000 000 € en 2010 (contre 825 000 € en 2009), avec toujours les mêmes hypothèses : réalisation courant 2010 de la totalité de l'emprunt de 4,4 millions d'euros avec un taux variable égal au taux plafond de 3,75%
- **Les reports de dépenses d'équipements de 2009 sur 2010.**

Il s'agit de dépenses engagées en 2009, c'est-à-dire autorisées en 2009, ou même avant, et ayant donné lieu à la signature d'un marché avant le 31 décembre 2009, mais dont le règlement effectif n'aura lieu qu'en 2010, voire 2011 : c'est le cas notamment des avances à la SEGARD pour le groupe scolaire et la cuisine centrale, du programme de voirie 2009, de l'extension de l'école maternelle, du solde de l'enfouissement de réseaux rue d'Arles...

Le total des reports de dépenses 2010 s'élève à 6 758 123,14 €.

- **Les dépenses nouvelles d'équipements :**

Parmi les dépenses nouvelles d'équipements qui seront décidées et votées au prochain budget primitif par le Conseil Municipal, il faut prendre en compte **les investissements votés par délibération n° 10-008 du 19 janvier 2010 pour un montant de 102 000 €** (dont chauffage foyer des cigales, matériels divers...)

Compte tenu de la situation financière de la Commune et de la réalisation, cette année, deux équipements publics majeurs, que sont le groupe scolaire et la cuisine centrale, la programmation 2010 concernant les autres investissements devra être limitée.

Les membres du conseil débattront donc des autres investissements à inscrire au prochain budget.

Les propositions seront les suivantes : programme de voirie 2010 d'un montant de 150 000 €, réalisation d'une étude pour la protection des captages (dispositif MECAF), matériel pour les services (35 000 € contre plus de 200 000 € au BP 2009) etc., **représentant une enveloppe globale de 300 000 €.**

En investissement, une notion essentielle pour le débat et le choix du niveau des dépenses d'équipement à réaliser est la notion de **financement disponible**.

le financement disponible³ représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour réaliser des **nouveaux investissements**, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

En considérant les estimations pour 2010 des grands postes budgétaires (fonctionnement et investissement) tels qu'évoqués précédemment, deux scénarios sont alors à envisager :

- Soit la recette liée à la vente du terrain à Sita s'avère certaine et le financement disponible pour 2010 s'élèverait à 450 000 € ;
- Soit cette recette est compromise et alors le financement disponible est négatif (- 850 000 €) ce qui signifie qu'il faudra inscrire un nouvel emprunt d'au moins 850 000 € pour équilibrer la section d'investissement et que tout nouvel investissement devra être financé par de l'emprunt sauf à obtenir des subventions d'équipement correspondantes.

³ (Virement + dotations aux amortissements + FCTVA + reports de recettes sur 2010) – (reports de dépenses sur 2010 + remboursement du capital + déficit reporté)

III. Grandes lignes : Budgets annexes 2010

BUDGET EAU

En 2009, l'augmentation raisonnable du prix de l'eau associée à la gestion maîtrisée du budget du service de l'eau potable ainsi qu'à une pause dans les investissements a permis d'obtenir des résultats de clôture excédentaires et très satisfaisants (+117 000 € en fonctionnement et +286 000 € en investissement).

Ainsi, en 2010, l'équilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement sera respecté sans devoir augmenter le prix de l'eau. Bien que nos tarifs, qui demeurent faibles et en deçà des seuils fixés par le Conseil Général du Gard, nous empêchent d'obtenir un financement maximum de la part du Département pour la réalisation de nos projets d'investissement, il sera proposé au Conseil de maintenir la redevance communale pour l'eau potable à 0,53 € HT/m³.

En matière d'investissement, une subvention de 30% du Département, soit un montant de 93 000 €, devra être attribuée pour la partie des travaux de réfection du réseau principal d'adduction d'eau potable, située entre le rond-point des vigneron et le rond-point des moulins (tranche II et III). La portion des travaux allant du rond-point des vigneron à la fontaine des lions (dite tranche II) a démarré courant 2009 et devrait se terminer prochainement. L'inscription de crédits nouveaux sera proposée lors du vote du budget primitif 2010 pour la portion des travaux allant de la fontaine des lions au rond-point des moulins (ou tranche III) évaluée à 250 000 €.

Lors des travaux d'assainissement rue d'Arles, en amont du rond-point des vigneron (tranche I), le réseau d'adduction en eau potable s'est avéré en très mauvais état, il sera donc proposé au Conseil de budgéter également cette tranche estimée à 100 000 € HT.

Enfin, dans le cadre de la réalisation du schéma directeur et zonage d'eau potable qui permettra, entre autres, d'avoir une meilleure connaissance de notre réseau et de définir les travaux prioritaires en la matière, il faudra prévoir des crédits nouveaux pour le marché relatif aux travaux de recherche de fuites. Non seulement, le schéma directeur, le zonage et les travaux de recherche seront subventionnés (60%) par le Département et l'Agence de l'eau mais aussi les opérations prioritaires qui en découleront.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La Commune a entrepris en 2009 d'importants travaux de réfection des réseaux d'eaux usées en centre ville, notamment rue d'Arles et rue de la République (tranche I et II) pour un montant de près d'un million d'euros. Pour financer ces travaux, la Commune a dû réaliser un emprunt de 970 000 €, les demandes de subventions correspondantes étant toujours en cours d'examen. Dans la continuité de la réfection du réseau principal, il est envisagé d'effectuer la partie des travaux du réseau, comprise entre la fontaine des lions et le rond-point des moulins (tranche III) estimée à 500 000 € HT.

Ces travaux ont été rendus nécessaires pour deux motifs : remplacement du réseau existant très vétuste et redimensionnement lié à l'arrivée de nouveaux habitants dans la ZAC des Ferrières.

Ces investissements, essentiels pour l'avenir de la commune et des usagers du service public de l'assainissement collectif, pèsent incontestablement sur le budget d'assainissement et notamment sur la section de fonctionnement du fait de l'augmentation notable des intérêts de la dette en 2010. C'est pourquoi une augmentation de la redevance communale de l'assainissement est préconisée d'autant plus que celle-ci n'a pas été revalorisée depuis plusieurs années.

Parallèlement au schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable, il sera réalisé un schéma directeur et zonage d'assainissement dont les études ont été confiées à un seul et même prestataire (groupement GINGER/CEREG). Tout comme

sur le budget de l'eau, les crédits votés en janvier sur le budget de l'assainissement pour ces études devront être impérativement retranscrits sur les budgets primitifs 2010.

BUDGET FETES ET CULTURE

Dès 2009, le Municipalité avait affiché fermement sa volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi, le Conseil Municipal avait décidé de réduire de manière considérable les dépenses concernant la culture et les festivités tout en maintenant l'ensemble de nos manifestations qui fédèrent notre village. Une gestion rigoureuse de ce budget en 2009 a permis d'assurer le déroulement de l'ensemble de nos fêtes et animations culturelles dans de très bonnes conditions et ce avec une subvention communale limitée à 260 000 € contre 334000 € en 2008. Le résultat de l'exercice budgétaire 2009 est, en outre, parfaitement satisfaisant puisqu'il dégage un excédent de 18 000 € qui sera reporté en 2010.

En 2010, en raison des difficultés budgétaires et financières de la Commune et malgré la volonté de conserver les traditions villageoises et d'apporter aux Bellegardais la richesse culturelle, des choix devront être faits. D'une part, certaines fêtes ne pourront pas être organisées cette année : l'édition 2010 du festival de guitare sera par exemple suspendue. D'autre part, pour les manifestations qui seront maintenues, les enveloppes budgétaires allouées devront être restreintes.

Considérant les différentes recettes du budget « fêtes et culture » en 2010 (subventions publiques, sponsors, billetterie etc.), **la subvention communale d'équilibre devrait s'élever à 160 000 €**